
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

27 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LA RADIODIFFUSION, LA CRÉATION
D'UN FONDS BUDGÉTAIRE RELATIF AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE
DÉPISTAGE DES CANCERS, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES
INTERNATS, LES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX ET LES BÂTIMENTS
SCOLAIRES (1)(2)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES SOCIALES
ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE
PAR **MMES CHANTAL BERTOUILLE ET MONIQUE WILLOCO.**

(1) Voir doc.613(2008-2009)n°1 et 6 et doc.609(2008-2009)n°1 et 2

(2) Voir Doc. n°611 (2008-2009) n°1 à 4.

La commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, examiné les projets de décret suivants : le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 (doc. 613(2008-2009)n°1), le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 (doc. 609(2008-2009)n°1) et le projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires (doc. 611(2008-2009)n°1)— par tim pour ce qui concerne ses compétences.

Les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de présenter un avis commun à ces trois projets de décret.

L'ensemble de la discussion est repris dans l'avis présenté par la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse, soit le doc.613(2008-2009)n°6.